OFFRE ET ACCES AUX SOINS

Observatoire Régional de la Santé

PRATIQUES PROFESSIONNELLES DES CHIRURGIENS-DENTISTES DE NOUVELLE-AQUITAINE ET SOINS NON PROGRAMMES

Enquête auprès des praticiens libéraux de Nouvelle-Aquitaine - 2022

COMITÉ DE PILOTAGE

Union régionale des professionnels de santé (URPS) Chirurgiens-dentistes de Nouvelle-Aquitaine

J. WEMAERE, N. DELPHIN, S. GOUDAL, J-N. ROLDAN, E. DUSSEAU, A. PHILIPPE, M. CLINKEMAILLIE, F. DE BELLAIGUE, H. FORTIN, B. ROQUEBERT

Observatoire Régional de la Santé Nouvelle-Aquitaine

J. GIRAUD, S. ROBIN

AUTEUR(E)S

S. ROBIN, J. GIRAUD

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier l'ensemble des chirurgiens-dentistes de Nouvelle-Aquitaine qui ont participé à cette enquête, et qui ont bien voulu prendre le temps de répondre au questionnaire proposé.

CONTEXTE

Dans un contexte de saturation des cabinets dentaires et de difficultés de démographie médicale, l'apport de réponses aux demandes de soins dentaires non programmés constitue une réelle problématique pour l'URPS des chirurgiens-dentistes libéraux de Nouvelle-Aquitaine.

L'URPS souhaite disposer d'éléments de description quantitatifs (fréquence des sollicitations, proportions de réponses, estimations des délais) et qualitatifs (caractéristiques des demandes, profils des demandeurs, qualité des réponses, organisations mises en place).

Afin de documenter cette problématique, l'ORS Nouvelle-Aquitaine a été missionné pour mettre en place une enquête auprès des praticiens libéraux exerçant sur le territoire régional.

OBJECTIFS

Estimer le volume des demandes de soins non programmés en soins dentaires et décrire les réponses apportées par les professionnels :

- Caractériser les demandes de soins non programmés et les difficultés des praticiens ;
- Identifier les éventuels critères de variation des demandes de soins non programmés et des réponses ;
- Recueillir l'avis des professionnels sur des pistes d'amélioration collectives de la gestion des soins non programmés ;
- Mesurer l'adhésion potentielle des praticiens à des actions qui seraient proposées par l'URPS.

PROFESSIONNELS DE SANTE • ENQUETE • NOUVELLE-AQUITAINE

MARS 2023

METHODE

❖ Champ de l'enquête

L'enquête s'est adressée à la totalité des chirurgiens-dentistes libéraux de la région Nouvelle-Aquitaine, soit d'après les listes mises à jour par l'URPS, 3 161 praticiens.

Répartition des chirurgiens-dentistes de Nouvelle-Aquitaine par département

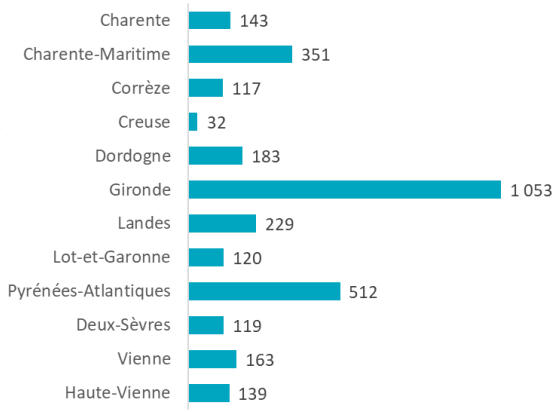

Source : URPS chirurgiens-dentistes Nouvelle-Aquitaine

❖ Principe méthodologique

L'enquête a été réalisée par questionnaires anonymes autoadministrés.

Chaque chirurgien-dentiste présent sur les listes de l'URPS a été destinataire d'une lettre de l'URPS, co signée par l'ORS, présentant la démarche et les invitant à remplir un questionnaire. Ce questionnaire pouvait être rempli sur papier et renvoyé *via* la poste par le biais de l'enveloppe T accompagnant le courrier, ou sur Internet (application Lime Survey) *via* un lien Internet fourni dans le courrier ou le QR code également proposé dans le courrier.

La période d'enquête initiale s'est déroulée du 25 avril au 31 mai 2022, et une relance a été réalisée prolongeant la période jusqu'au 15 juin 2022.

❖ Matériel d'enquête

Le questionnaire a été construit et validé par le Comité de pilotage, constitué des membres du CA de l'URPS et de l'ORS. Il comporte une quarantaine de questions décrivant leurs caractéristiques, leurs modes et conditions d'exercice, leurs ressentis vis-à-vis de leur activité (satisfaction, charge de travail, perspectives), leurs pratiques professionnelles et la prise en compte des soins non programmés, la fréquence et les caractéristiques des soins non programmés, les difficultés auxquelles ils sont confrontés et les pistes d'amélioration.

Soins non programmées - Définition

*Les **soins non programmés** répondent aux besoins des patients souffrant d'un problème de santé qui ne relève pas de l'urgence vitale mais dont la prise en charge ne peut être ni anticipée ni retardée. Les soins non programmés répondent à une urgence ressentie, mais ne relèvent pas médicalement de l'urgence et ne nécessitent pas une prise en charge par les services hospitaliers des urgences. Cependant, ils nécessitent **une prise en charge rapide, de 24h à 48h maximum**, parfois dans des délais plus courts, sans rendez-vous.*

RESULTATS

❖ Participation et caractéristiques des répondants

Un tiers des chirurgiens-dentistes de la région ont participé à l'enquête

Sur les 3 161 chirurgiens-dentistes invités à participer à l'enquête, 1 071 ont participé, pour un taux de participation de près de 34 %.

La répartition de l'échantillon selon le département est assez proche de la répartition observée des chirurgiens-dentistes de la région. Cependant, il est à noter une légère sous-représentation des praticiens de Gironde et des Pyrénées-Atlantiques, contre une légère sur-représentation des chirurgiens-dentistes des Landes. Sept praticiens n'ont pas renseigné leur département d'exercice.

Répartition de l'échantillon obtenu par département et comparaison avec la répartition observée des chirurgiens-dentistes de Nouvelle-Aquitaine en 2022 (graphique : % - carte : effectifs)

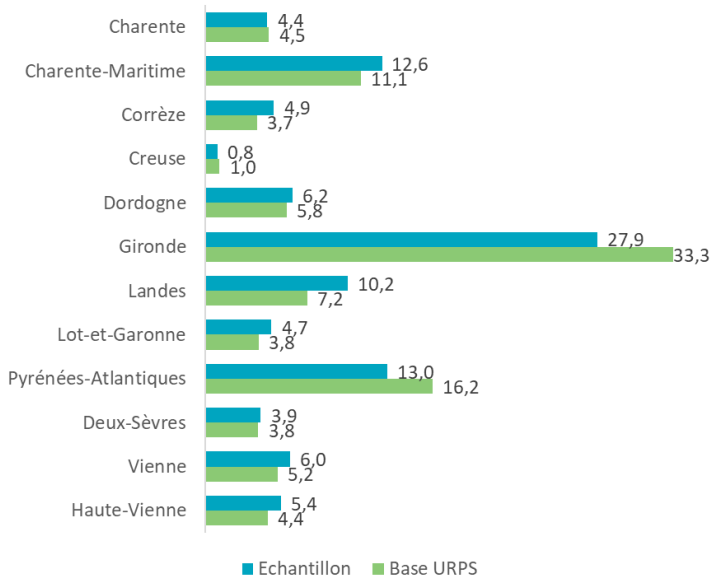

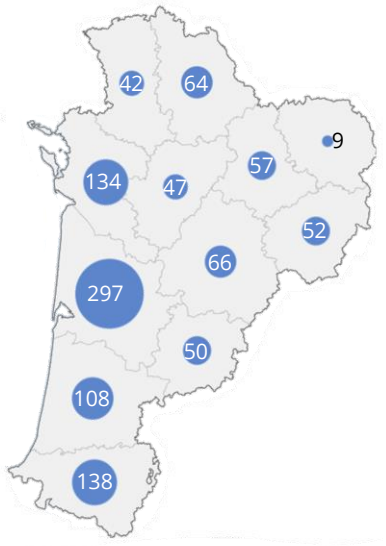

Sources : Enquête Pratiques professionnelles des chirurgiens-dentistes de Nouvelle-Aquitaine / URPS chirurgiens-dentistes Nouvelle-Aquitaine

Près de la moitié des répondants est âgée de 50 ans et plus, et les trois quarts exercent en zone urbaine

Un peu plus de la moitié des répondants sont des femmes (52,5 %) et près d'un sur cinq a 60 ans ou plus. Ils exercent en zone urbaine pour plus des trois quarts d'entre eux.

Répartition des répondants selon la tranche d'âge et la zone géographique d'exercice (%)

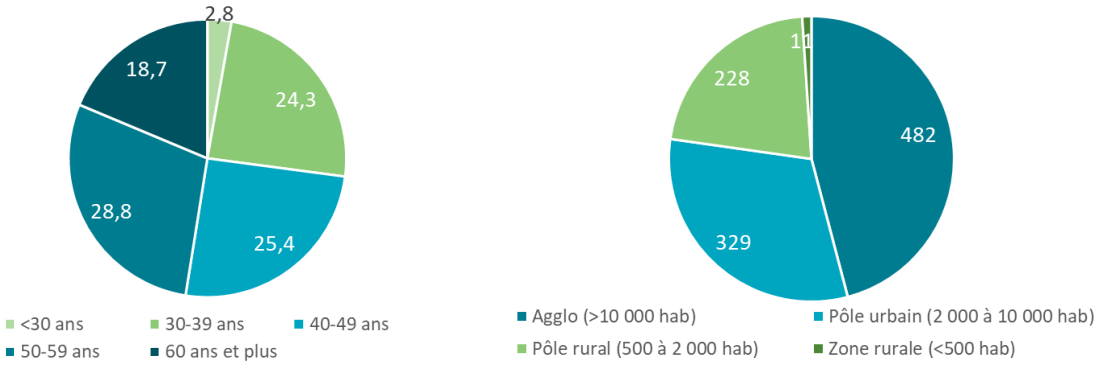

Source : Enquête Pratiques professionnelles des chirurgiens-dentistes de Nouvelle-Aquitaine

Les deux tiers exercent avec d'autres chirurgiens-dentistes et majoritairement dans un territoire sous-doté

Une petite minorité des professionnels exerce une activité salariée en plus de leur activité libérale (moins de 3 %). Le mode d'exercice le plus fréquent est l'exercice en cabinet de groupe (59 %), devant l'exercice seul (31 %) puis l'exercice en cabinet pluridisciplinaire (8 %). Les praticiens en cabinet (de groupe ou pluridisciplinaire) travaillent le plus fréquemment avec un seul autre chirurgien-dentiste (plus de la moitié des praticiens en cabinet). Dix chirurgiens-dentistes ont déclaré travailler dans une CPTS et 68 dans une MSP. Plus de la moitié des chirurgiens-dentistes ayant participé à l'enquête estiment exercer dans un territoire sous-doté.

Répartition des chirurgiens-dentistes selon leur nombre au sein du cabinet et proportion exerçant dans une CPTS ou une MSP (%)

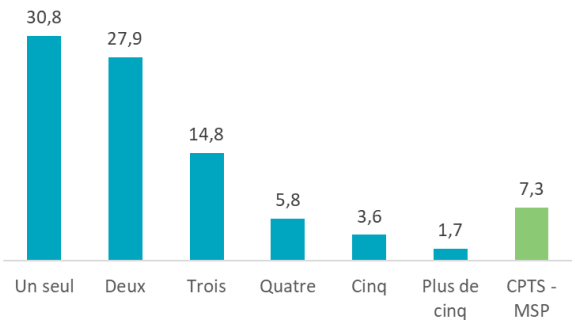

Source : Enquête Pratiques professionnelles des chirurgiens-dentistes de Nouvelle-Aquitaine

Dotation ressentie du territoire en chirurgiens-dentistes (%)

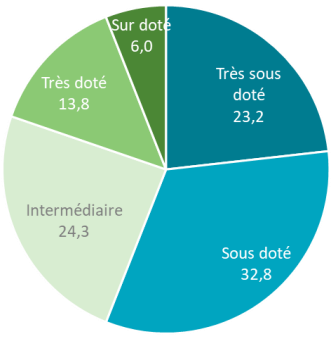

Source : Enquête Pratiques professionnelles des chirurgiens-dentistes de Nouvelle-Aquitaine

❖ Activités et pratiques professionnelles

Une charge de travail trop lourde, en particulier dans les territoires sous-dotés, et plus marquée pour les praticiens exerçant seuls

Plus de la moitié des chirurgiens-dentistes déclarent un nombre d'heures de travail hebdomadaire supérieur à 35 heures, uniquement pour les activités au fauteuil. Ils sont un quart à déclarer un temps de travail au fauteuil supérieur à 40 heures par semaine dans les territoires jugés sous-dotés, contre un cinquième dans les territoires intermédiaires ou sur-dotés.

Les activités hors fauteuil, dont les heures dédiées aux tâches administratives, représentent jusqu'à 5 heures par semaine pour plus de la moitié des professionnels. Cette proportion est également plus importante dans les territoires jugés sous-dotés (43 %) par rapport aux territoires intermédiaires (35 %) et sur-dotés (36 %), et dans les départements de la Corrèze (62 %) et de la Creuse (67 %).

Nombre d'heures de travail hebdomadaire pour les activités au fauteuil (%)

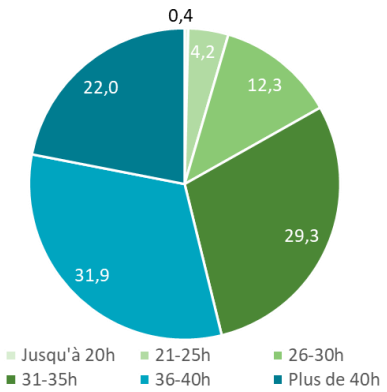

Source : Enquête Pratiques professionnelles des chirurgiens-dentistes de Nouvelle-Aquitaine

Nombre approximatif d'heures de travail hebdomadaire pour les activités hors fauteuil (%)

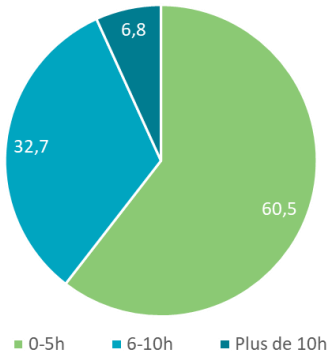

Source : Enquête Pratiques professionnelles des chirurgiens-dentistes de Nouvelle-Aquitaine

Ils sont près des deux tiers à ressentir une charge de travail trop lourde, et cette proportion atteint les trois quarts dans les territoires jugés sous-dotés. Les professionnels implantés en zone rurale sont plus nombreux à estimer que leur charge de travail est trop lourde : 70 % contre 61 % en zone urbaine.
Les professionnels exerçant seuls ont plus souvent déclaré un temps de travail au fauteuil hebdomadaire supérieur à 40 heures. Ils sont 29 % à le déclarer contre 19 % pour les professionnels exerçant en cabinet de groupe ou en cabinet pluridisciplinaire. Ils déclarent également plus souvent un temps de travail hors fauteuil supérieur à 5 heures par semaine : 51 % contre 35 %.

Charge de travail ressentie (%)

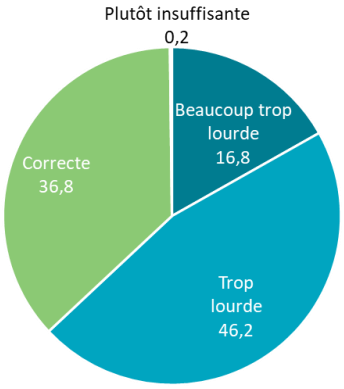

Source : Enquête Pratiques professionnelles des chirurgiens-dentistes de Nouvelle-Aquitaine

Praticiens ressentant une charge de travail trop lourde selon la dotation ressentie en chirurgiens-dentistes du territoire (%)

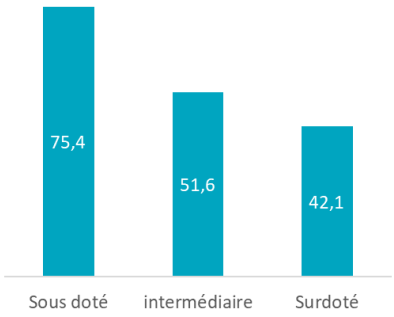

Source : Enquête Pratiques professionnelles des chirurgiens-dentistes de Nouvelle-Aquitaine

Une majorité de chirurgiens-dentistes libéraux répartissent leur charge de travail hebdomadaire sur 4,5 jours au plus

Près de 45 % des professionnels ont déclaré répartir leurs heures de travail sur 4 ou 4,5 jours, et près de 15 % travaillent moins de 4 jours par semaine. Ils sont plus de 40 % à travailler de 5 à 6 jours par semaine. Ils sont près des deux tiers à ne jamais travailler le samedi : 16 % travaillent régulièrement le samedi et 19 % travaillent occasionnellement le samedi.
C'est dans le Lot-et-Garonne que la proportion de chirurgiens-dentistes libéraux travaillant au moins cinq jours par semaine est la plus importante (62 %), devant ceux de la Vienne (55 %) et des Deux-Sèvres (50 %).
A noter également que les professionnels exerçant seuls sont plus nombreux à travailler au moins 5 jours par semaine que ceux travaillant en cabinet de groupe : 49 % contre 37 %.

Nombre de jours travaillés au cours d'une semaine standard (%)

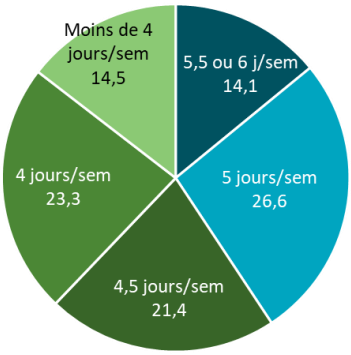

Source : Enquête Pratiques professionnelles des chirurgiens-dentistes de Nouvelle-Aquitaine

Professionnels travaillant au moins 5 j/semaine (%)

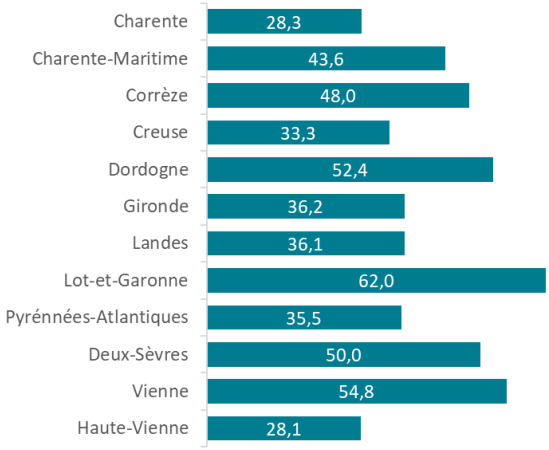

Source : Enquête Pratiques professionnelles des chirurgiens-dentistes de Nouvelle-Aquitaine

La moitié des professionnels satisfaits de leur charge de travail

La moitié des chirurgiens-dentistes libéraux de la région ne souhaite ni travailler plus, ni travailler moins, tandis qu'une proportion presque équivalente souhaite travailler moins. Environ 1 % voudrait travailler plus. La proportion de professionnels souhaitant travailler moins est plus importante dans les zones estimées sous-dotées (57 %) que dans les zones intermédiaires (44 %) et sur-dotées (40 %).

Un salarié en charge du secrétariat dans 8 cabinets dentaires sur 10

Ils sont 81 % à salarier une personne pour assurer le secrétariat, et un peu plus d'un chirurgien-dentiste libéral sur dix ne dispose pas de secrétariat. Des disparités existent selon le département, avec une proportion de professionnels disposant d'un salarié chargé du secrétariat plus importante dans les Deux-Sèvres (93 %), et plus faible en Corrèze (58 %), en Gironde (64 %) et dans les Landes (67 %). De même, les professionnels exerçant seuls ont plus souvent recours à un salarié pour le secrétariat (92 %) que ceux travaillant en cabinet (81 %).

Gestion du secrétariat (%)

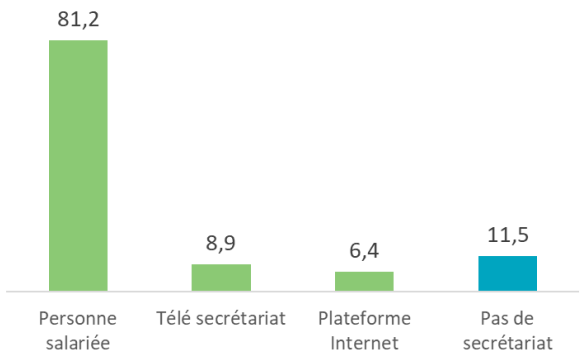

Source : Enquête Pratiques professionnelles des chirurgiens-dentistes de Nouvelle-Aquitaine

Professionnels disposant d'un salarié chargé du secrétariat (%)

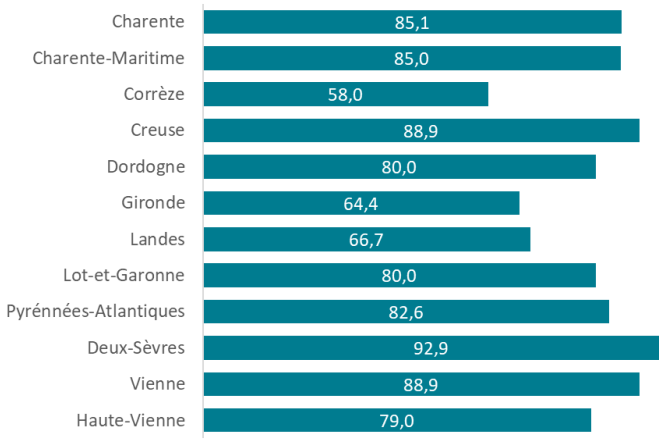

Source : Enquête Pratiques professionnelles des chirurgiens-dentistes de Nouvelle-Aquitaine

❖ Les soins non programmés

Des soins non programmés qui impactent une grande partie des chirurgiens-dentistes libéraux

Plus de huit professionnels sur dix déclarent être souvent sollicités pour des soins non programmés, et plus de quatre sur dix prévoient des créneaux spécifiques pour les assurer.

Fréquence de sollicitations pour des soins non programmés (%)

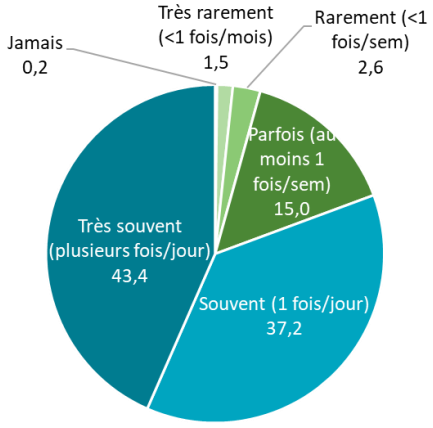

Source : Enquête Pratiques professionnelles des chirurgiens-dentistes de Nouvelle-Aquitaine

Organisation pour la prise en charge des soins non programmés (%)

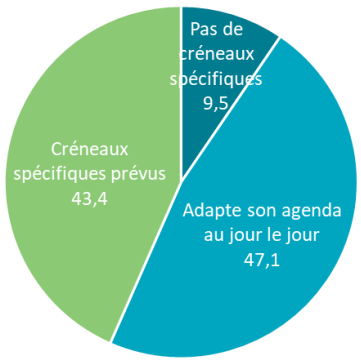

Source : Enquête Pratiques professionnelles des chirurgiens-dentistes de Nouvelle-Aquitaine

Des sollicitations nombreuses pour la presque totalité des professionnels, accentuées dans les zones sous-dotées

Près de huit chirurgiens-dentistes libéraux sur dix disent être sollicités pour des soins non programmés plus d'une fois par jour en moyenne, et jusqu'à plus de 5 fois par jour. Plus d'un quart d'entre eux déclarent répondre à 90 % des sollicitations pour ce type de soins et 40 % répondent à moins de la moitié des demandes.

Nombre de sollicitations hebdomadaires pour des soins non programmés (%)

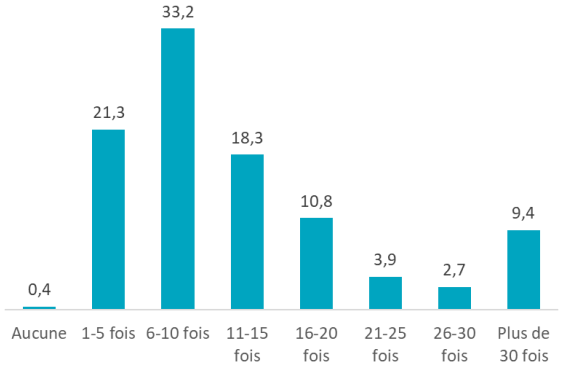

Source : Enquête Pratiques professionnelles des chirurgiens-dentistes de Nouvelle-Aquitaine

Taux de réponse aux sollicitations (%)

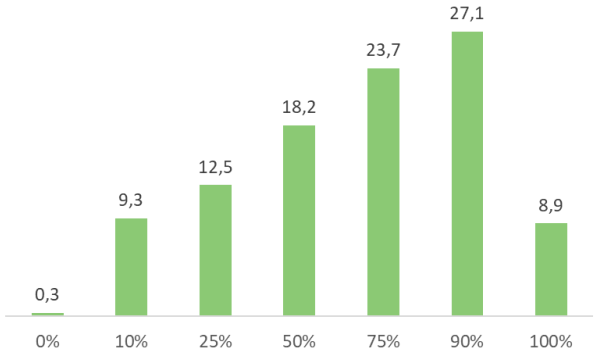

Source : Enquête Pratiques professionnelles des chirurgiens-dentistes de Nouvelle-Aquitaine

La fréquence des sollicitations, ainsi que la proportion de réponses aux demandes peuvent varier en fonction du département, mais également de la dotation ressentie de la zone d'exercice du professionnel. Ainsi dans les départements des Pyrénées-Atlantiques ou de la Gironde, les professionnels sont moins fréquemment sollicités plus de 10 fois par semaine que dans les autres départements, notamment la Charente. Les professionnels installés dans une zone estimée sous-dotée déclarent beaucoup plus souvent des sollicitations fréquentes.

Le taux de réponse aux sollicitations est très variable : dans les Pyrénées-Atlantiques, près de 80 % des professionnels déclarent répondre à au moins trois quarts des sollicitations, contre un tiers des professionnels en Dordogne ou en Creuse. Cette proportion est également moins élevée dans les zones perçues comme sous-dotées (47 %) que dans les zones perçues comme sur-dotées (82 %).

Professionnels sollicités plus de 10 fois/sem pour des soins non programmés selon le département (%)

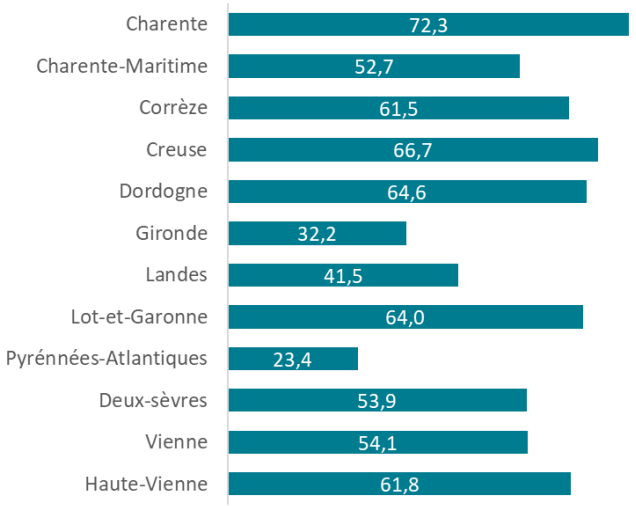

Source : Enquête Pratiques professionnelles des chirurgiens-dentistes de Nouvelle-Aquitaine

Professionnels sollicités plus de 10 fois/sem pour des soins non programmés selon la dotation estimée de la zone d'exercice du professionnel (%)

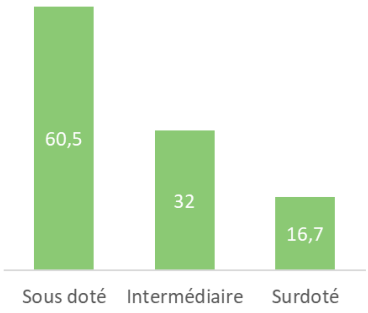

Source : Enquête Pratiques professionnelles des chirurgiens-dentistes de Nouvelle-Aquitaine

Professionnels déclarant répondre à au moins ¾ des sollicitations pour des soins non programmés selon le département (%)

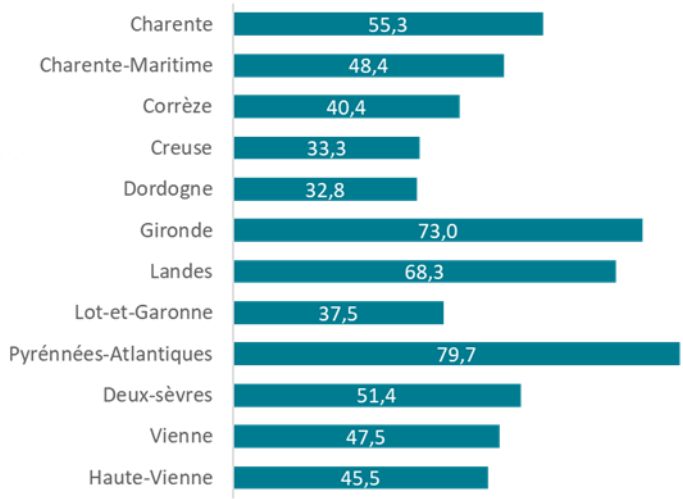

Source : Enquête Pratiques professionnelles des chirurgiens-dentistes de Nouvelle-Aquitaine

Professionnels déclarant répondre à au moins ¾ des sollicitations pour des soins non programmés selon la dotation estimée de la zone d'exercice du professionnel (%)

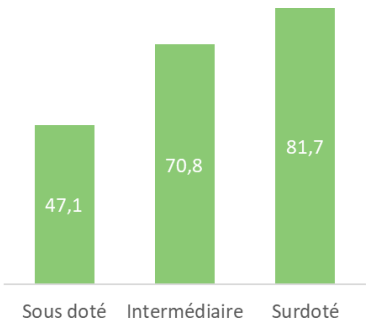

Source : Enquête Pratiques professionnelles des chirurgiens-dentistes de Nouvelle-Aquitaine

Des soins non programmés pris en charge dans les 24 heures en moyenne par la majorité des professionnels

En moyenne, la prise en charge des soins non programmé est assurée au maximum dans les 24 heures suivant l'appel du patient, pour 55 % des professionnels concernés. Près de quatre sur cinq déclarent les prendre en charge dans les 36 heures au maximum. Cette proportion est plus importante dans les Pyrénées-Atlantiques (90 %), dans les Landes (90 %), et en Gironde (87 %). Elle est plus faible dans les zones perçues comme sous-dotées par les professionnels (73 % contre 88 %), ainsi que chez les professionnels estimant que leur charge de travail est trop lourde : 74 % contre 95 %.

Délais moyens de prise en charge des soins non programmés (%)

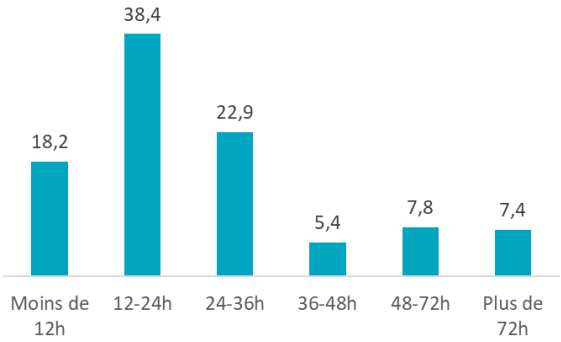

Source : Enquête Pratiques professionnelles des chirurgiens-dentistes de Nouvelle-Aquitaine

Professionnels déclarant prendre en charge les soins non programmés dans les 36h suivant l'appel du patient, selon la dotation estimée de la zone d'exercice (%)

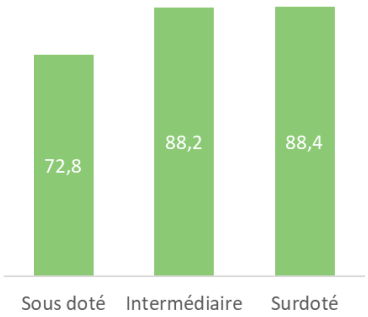

Source : Enquête Pratiques professionnelles des chirurgiens-dentistes de Nouvelle-Aquitaine

Une gestion des soins non programmés qui pose des difficultés à un grand nombre de professionnels

Plus de la moitié des chirurgiens-dentistes libéraux ne peuvent pas toujours répondre aux sollicitations des patients pour des soins non programmés. Pour plus de 40 %, leur prise en charge a des conséquences importantes sur la charge de travail, et pour la même proportion, cela a des conséquences sur l'organisation du cabinet. Les difficultés sont plus marquées chez les professionnels exerçant dans une zone d'exercice qu'ils estiment sous-dotée en chirurgiens-dentistes.

Difficultés liées aux soins non programmés (%)

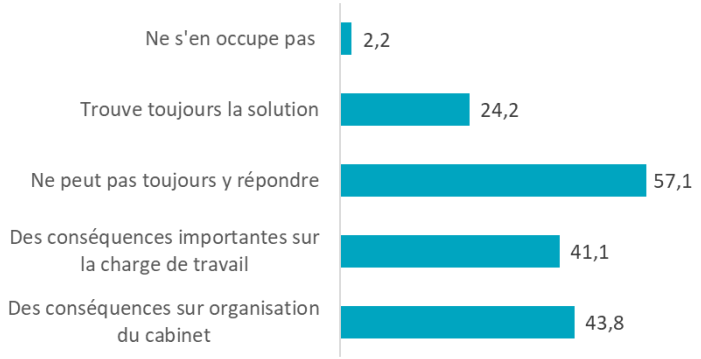

Source : Enquête Pratiques professionnelles des chirurgiens-dentistes de Nouvelle-Aquitaine

Professionnels trouvant toujours une solution pour la prise en charge des soins non programmés selon la dotation en chirurgiens-dentistes estimée (%)

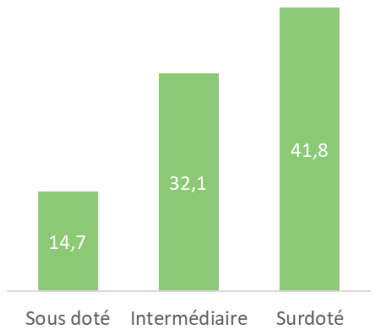

Source : Enquête Pratiques professionnelles des chirurgiens-dentistes de Nouvelle-Aquitaine

Des demandes de soins non programmés plutôt concentrées le lundi matin puis le vendredi

Un peu moins de 40 % des professionnels constatent que les demandes de soins non programmés sont concentrées sur certaines périodes de la semaine. Le lundi matin est cité le plus souvent, près de deux fois plus souvent que le vendredi matin ou après-midi qui est ensuite le moment de la semaine le plus souvent cité.

Le suivi ultérieur des soins non programmés, frein majeur à leur prise en charge

Lorsqu'ils ne peuvent pas répondre à une demande de soins non programmés, les deux tiers des chirurgiens-dentistes libéraux apportent un conseil téléphonique et proposent un rendez-vous ultérieur. Le suivi ultérieur des soins est évoqué comme première raison de non-réponse à une sollicitation pour un soin non programmé. Cette raison est plus fréquemment évoquée par les professionnels exerçant en zone rurale : 64 % contre 56 % en zone urbaine.

Solutions proposées si impossibilité de répondre à une demande de soin non programmé (%)

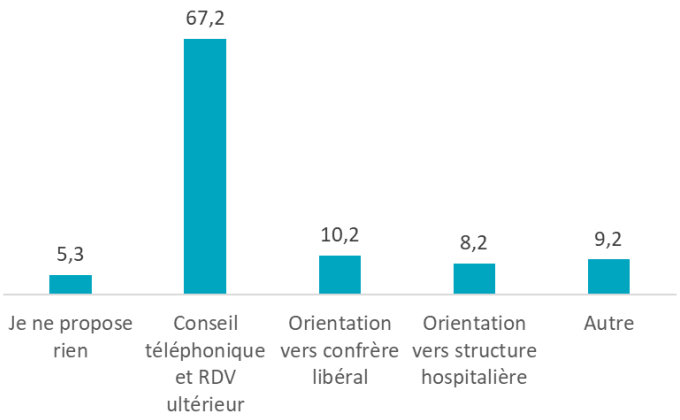

Source : Enquête Pratiques professionnelles des chirurgiens-dentistes de Nouvelle-Aquitaine

Raisons de non-réponse à une sollicitation pour un soin non programmé (%)

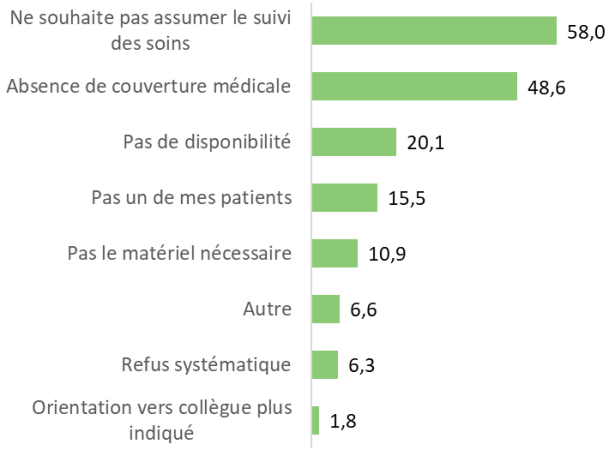

Source : Enquête Pratiques professionnelles des chirurgiens-dentistes de Nouvelle-Aquitaine

❖ Zoom sur le dernier soin non programmé pris en charge

Sept patients sur dix déjà suivis par le cabinet

Parmi les 1 032 cas décrits, près de trois patients sur dix sont âgés de 60 ans et plus et 72 % sont des patients déjà suivis au cabinet. Les douleurs dentaires constituent le principal motif de l'intervention pour plus de la moitié des cas.

Tranche d'âge du patient (%)

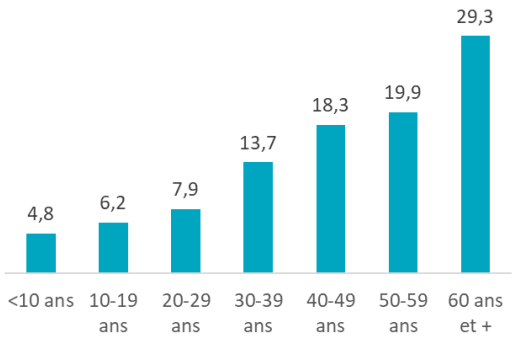

Source : Enquête Pratiques professionnelles des chirurgiens-dentistes de Nouvelle-Aquitaine

Motifs de l'intervention (%)

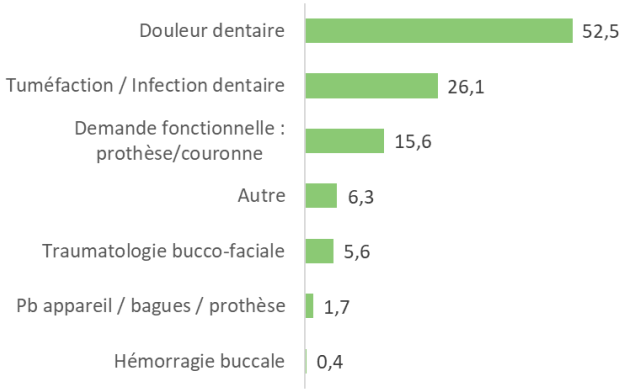

Source : Enquête Pratiques professionnelles des chirurgiens-dentistes de Nouvelle-Aquitaine

Un acte technique réalisé dans les trois quarts des cas

Un acte technique a été réalisé dans 76 % des cas, et pour la moitié une ordonnance a été délivrée. Une nouvelle prise de rendez-vous a été nécessaire dans près de 80 % des cas. Dans 11 % des cas, le patient a été réadressé vers son chirurgien-dentiste, et dans 10 % des cas, aucune suite à la consultation n'a été préconisée.

Le plus souvent, la durée d'intervention était comprise entre 15 et 30 minutes.

Type d'intervention (%)

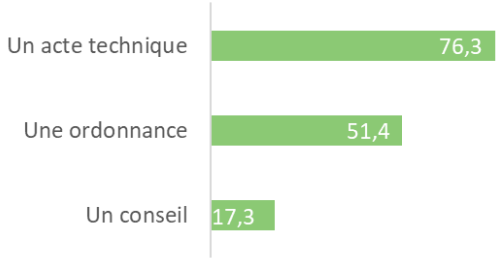

Source : Enquête Pratiques professionnelles des chirurgiens-dentistes de Nouvelle-Aquitaine

Durée de l'intervention (%)

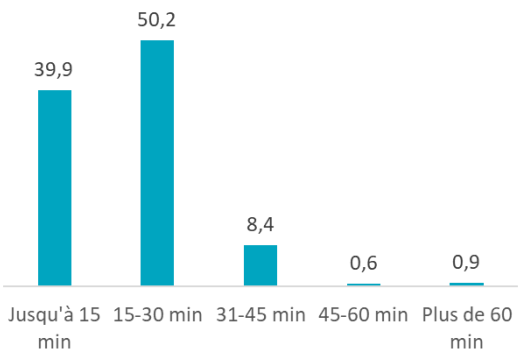

Source : Enquête Pratiques professionnelles des chirurgiens-dentistes de Nouvelle-Aquitaine

❖ Pistes d'amélioration pour la prise en charge des soins non programmés et attentes des chirurgiens-dentistes libéraux de Nouvelle-Aquitaine

La mise en place de créneaux d'urgence comme première piste d'amélioration des pratiques des professionnels

Plusieurs pistes étaient proposées pour améliorer les pratiques pour la prise en charge des soins non programmés. La mise en place de créneaux d'urgence/soins non programmés est la piste la plus souvent citée, par moins de 30 % des professionnels. Le partage d'un agenda en ligne proposant des créneaux réservés aux soins non programmés, avec les autres chirurgiens-dentistes du territoire arrive pour moins d'un quart des professionnels, juste devant l'adaptation de leur organisation pour être plus disponible. La formation n'est citée que par 5 % des chirurgiens-dentistes.

Pistes d'amélioration des pratiques pour la prise en charge des soins dentaires non programmés (%)

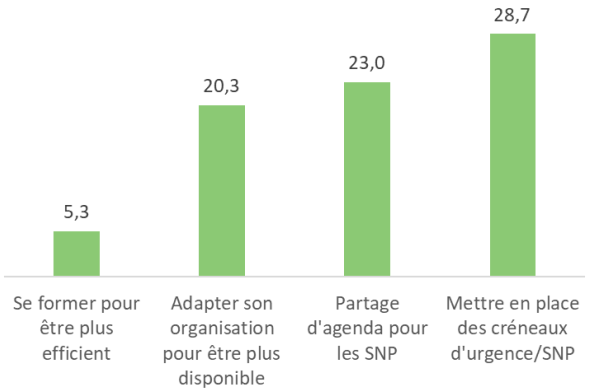

Source : Enquête Pratiques professionnelles des chirurgiens-dentistes de Nouvelle-Aquitaine

L'éducation des patients comme piste d'amélioration générale ou institutionnelle, devant la création d'une cotation spécifique pour les soins non programmés

Qu'il s'agisse de l'éducation des patients sur la notion d'urgence, ou leur sensibilisation à l'hygiène et à la santé bucco-dentaire, l'évolution du comportement des patients est évoquée par près de sept professionnels sur dix. La création d'une cotation spécifique dédiée aux soins non programmés est également évoquée par une majorité de professionnels, comme la mise en place d'un centre d'urgence dentaire public. Sur ce dernier point, il est à noter des différences importantes en fonction du département d'exercice : ils sont environ 40 % à le mentionner dans les Landes ou les Pyrénées-Atlantiques, contre plus de 65 % en Dordogne, Charente, Vienne et Haute-Vienne.

Enfin, faute d'être bien connues par les praticiens, les CPTS (communautés professionnelles territoriales de santé) ne constituent pas pour eux une piste d'amélioration des soins non programmés. En effet, les trois quarts des chirurgiens-dentistes de la région ne connaissent pas ou mal les CPTS, et un sur dix n'en voit pas l'utilité. Moins de 15 % adhèrent, vont adhérer ou pourraient adhérer à une CPTS.

Pistes d'amélioration générales ou institutionnelles pour la prise en charge des soins dentaires non programmés (%)

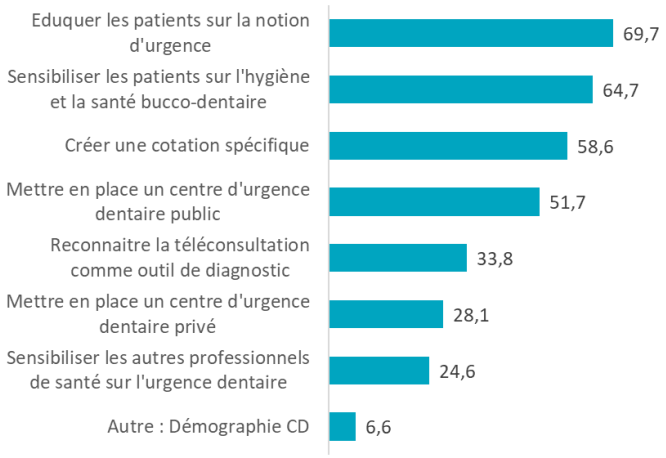

Source : Enquête Pratiques professionnelles des chirurgiens-dentistes de Nouvelle-Aquitaine

❖ Satisfaction des chirurgiens-dentistes libéraux de Nouvelle-Aquitaine

Une très grande partie des chirurgiens-dentistes libéraux de la région juge que leur activité professionnelle est satisfaisante : 12 % la jugent très satisfaisante et 69 % plutôt satisfaisante. Une petite minorité la juge pas du tout satisfaisante (3 %).

Ces proportions diffèrent en fonction de la dotation en chirurgiens-dentistes estimée du territoire d'exercice (dotation en professionnels ressentie par le praticien), de la charge de travail ressentie, du mode d'exercice, et du département.

Ainsi, la satisfaction vis-à-vis de l'activité professionnelle est dépréciée chez les praticiens exerçant dans un territoire perçu comme sous-doté en chirurgiens-dentistes : 77 % la jugent satisfaisante contre 87 % chez les praticiens exerçant sur un territoire perçu comme intermédiaire ou sur un territoire perçu comme sur-doté.

Jugement de son activité professionnelle (%)

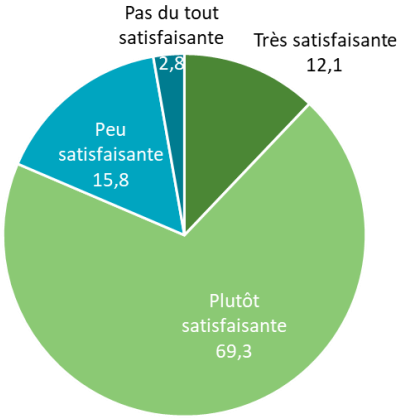

Proportion de praticiens jugeant son activité professionnelle satisfaisante selon le mode d'exercice (%)

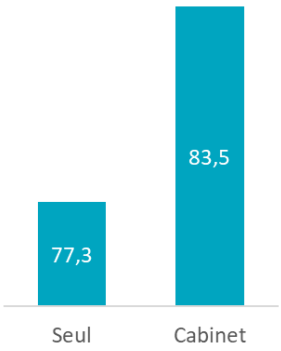

Proportion de praticiens jugeant son activité professionnelle satisfaisante selon la dotation en chirurgiens-dentistes du territoire (%)

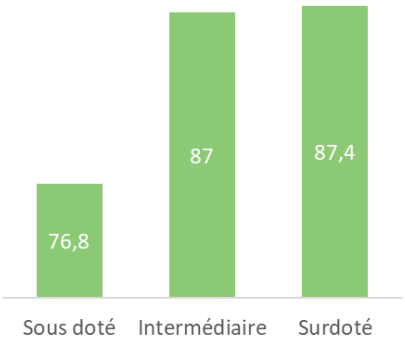

Proportion de praticiens jugeant son activité professionnelle satisfaisante selon la charge de travail ressentie (%)

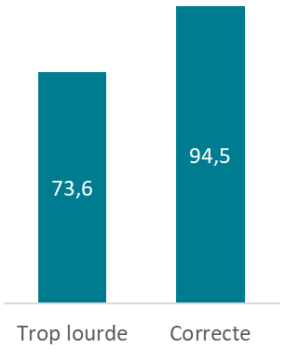

Source : Enquête Pratiques professionnelles des chirurgiens-dentistes de Nouvelle-Aquitaine

Les attentes des chirurgiens-dentistes vis-à-vis de l'URPS.

- *Un tiers des professionnels prêt à participer à une formation sur la régulation des soins non programmés*
- *Près de 30 % intéressés par une formation sur l'organisation ou la gestion des agendas*
- *Une proportion identique favorable à des échanges de pratiques entre professionnels*

Activité des cabinets dentaires

- Plus de la moitié des chirurgiens-dentistes libéraux exercent sur un territoire qu'ils estiment sous-doté en chirurgiens-dentistes.

  Dans ces territoires, 75 % des chirurgiens-dentistes estiment que leur charge de travail est trop lourde (contre 42 % dans les territoires que les chirurgiens-dentistes estiment sur-dotés).

- Plus de la moitié des chirurgiens-dentistes déclarent travailler plus de 35 heures par semaine pour des activités au fauteuil. Les activités hors fauteuil (par exemple de type administratif) représentent 6 à 10h de travail hebdomadaire pour un tiers des chirurgiens-dentistes.
- 65 % des chirurgiens-dentistes ne travaillent jamais le samedi.
- Le secrétariat d'un chirurgien-dentiste est assuré par une personne salariée dans 8 cas sur 10.
- Plus de 80 % des chirurgiens-dentistes sont satisfaits de leur activité professionnelle, avec des chiffres plus positifs lorsque le praticien n'exerce pas seul, ou en territoire jugé sur-doté, ou lorsqu'il juge que sa charge de travail est correcte.

Sollicitations et prise en charge des soins non programmés

- 80 % des chirurgiens-dentistes sont souvent sollicités (au moins une fois par jour) pour des soins non programmés et plus de 40% des praticiens prévoient des créneaux spécifiques pour les prendre en charge.
- Plus de 55 % des chirurgiens-dentistes prennent en charge les soins non programmés dans les 24 heures suivant l'appel du patient.
- Un quart des chirurgiens-dentistes trouve toujours une solution pour répondre à un soin non programmé, la situation étant plus favorable dans les territoires sur-dotés, mais plus de la moitié d'entre eux ne peuvent pas toujours répondre aux demandes.
- Lorsqu'ils ne peuvent pas répondre à une demande de soins non programmés, les deux tiers des chirurgiens-dentistes apportent un conseil téléphonique et organisent un rendez-vous ultérieurement.
- Les rendez-vous pour des soins non programmés sont honorés par les patients à 90 % (pour plus de 80 % des chirurgiens-dentistes).
- La dernière non-réponse à un soin non programmé est motivée dans près de 60 % des cas par le suivi des soins nécessaires pour un nouveau patient.

Le dernier soin non programmé pris en charge

- Pour 70 % des chirurgiens-dentistes, il s'agissait d'un patient du cabinet. Les douleurs dentaires constituent le motif le plus fréquent.
- Pour près de 90 % des chirurgiens-dentistes, la durée d'intervention est d'une demi-heure maximum, avec de la radiologie dans 8 cas sur 10.
- Un acte technique est réalisé dans les trois quarts des cas. Un rendez-vous de suivi est organisé pour 80 % des patients.

Pistes d'amélioration retenues par les chirurgiens-dentistes pour la gestion des soins non programmés

- L'éducation du patient sur la notion d'urgence ou sa sensibilisation sur l'hygiène bucco-dentaire sont les principaux axes de travail retenus par les chirurgiens-dentistes pour améliorer la prise en charge des soins non programmés.
- La création d'une cotation spécifique dédiée aux soins non programmés est également évoquée par une majorité de professionnels, comme la mise en place d'un centre d'urgence dentaire public.
- Une formation à la régulation des soins non programmés pourrait être une perspective d'action à mettre en place pour l'URPS CD NA. Une formation sur l'organisation et la gestion des agendas, ainsi que les échanges de pratiques professionnelles constituent également des perspectives d'action pour l'URPS.

Les changements organisationnels figurent parmi les options qui restent à développer

- Moins de 30 % des chirurgiens-dentistes évoquent la mise en place de créneaux d'urgence dédiés aux soins non programmés pour améliorer les pratiques de prise en charge.
- Une petite minorité évoque les formations.
- Les trois quarts des chirurgiens-dentistes ne connaissent pas ou pas bien les CPTS.

Cette étude a été financée par l'Union Régionale des Professionnels de Santé Chirurgiens-Dentistes de Nouvelle-Aquitaine

SOURCE PUBLICATION

ROBIN S, GIRAUD J. Pratiques professionnelles des chirurgiens-dentistes de Nouvelle-Aquitaine et soins non programmés. Enquête auprès des praticiens libéraux de Nouvelle-Aquitaine en 2022. ORS Nouvelle-Aquitaine. Mars 2023. 14 p

SIÈGE
58 rue Abbé de l'Épée
33000 BORDEAUX
05.56.56.99.60

Antenne de LIMOGES
4 avenue de la Révolution
87000 LIMOGES
05.55.32.03.01

Antenne de POITIERS
203 route de Gençay
86280 SAINT BENOÎT
05.49.38.33.12

contact@ors-na.org
www.ors-na.org